

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF/TFC.13/8

4 juin 2014

Réunion du Comité du CTF
Montego Bay (Jamaïque)
26 juin 2014

Point 8 de l'ordre du jour

OPTIONS POUR L'UTILISATION DE NOUVEAUX FONDS POTENTIELS AU TITRE DU CTF

DÉCISION PROPOSÉE

Le Comité du Fonds pour les technologies propres (CTF) a examiné le document CTF/TFC.13/8, *Options pour l'utilisation de nouveaux fonds potentiels au titre du CTF*, et accueille favorablement les options proposées.

Le Comité décide que les options ci-après devraient être envisagées si des fonds supplémentaires venaient à être alloués aux CIF :

- [i. Option 1 : Sélection de nouveaux pays]
- [ii. Option 2 : Élargissement des programmes des pays bénéficiant actuellement du CTF]
- [iii. Option 3 : Élargissement des programmes dédiés au secteur privé]
- [iv. Option 4 : Financement de la programmation au-delà des ressources disponibles]

Le Comité prie l'Unité administrative des CIF de le tenir informé de la disponibilité éventuelle de nouvelles ressources, de sorte qu'il puisse décider, le cas échéant, de l'opportunité d'accélérer la mise en œuvre de l'une quelconque de ces options.

I. INTRODUCTION

1. Lors de la réunion du Comité du CTF tenue en octobre 2013, le Comité a décidé de ne pas sélectionner de nouveaux pays bénéficiaires à ce stade et de ne pas lancer d'appel à manifestations d'intérêt ni de demander de nouveaux plans d'investissement. Il a, en outre, décidé de réexaminer le document intitulé *Méthodes et critères d'évaluation des candidatures de nouveaux pays* à sa prochaine réunion de juin 2014, et a invité l'Unité administrative des CIF et les BMD à préparer des informations complémentaires susceptibles de guider l'évaluation éventuelle des demandes des pays, si de nouvelles ressources venaient à être disponibles.

2. Le présent document a été préparé par l'Unité administrative des CIF, en consultation avec les BMD, à la demande du Comité du CTF. Il comporte des informations et analyses complémentaires et propose quatre options pour l'utilisation de nouvelles ressources potentielles au titre du CTF, dans l'hypothèse où de telles ressources viendraient à être disponibles.

3. Les quatre options proposées sont les suivantes :

Option 1 : Inviter de nouveaux pays répondant aux critères d'admissibilité à manifester leur intérêt à l'égard du CTF et sélectionner de nouveaux pays qui élaboreront des plans d'investissement aux fins de bénéficier des financements du CTF.

Option 2 : Élargir les programmes des pays bénéficiant actuellement du CTF en allouant des fonds à la mise en œuvre d'une seconde phase de leurs plans d'investissement.

Option 3 : Élargir les programmes dédiés au secteur privé au-delà des phases I et II.

Option 4 : Financement du déficit de ressources pour la réserve de projets existants au titre des plans d'investissement approuvés.

4. Des fourchettes indicatives de ressources sont données à titre d'exemple pour chacune des options proposées.

Option 1 : Sélection de nouveaux pays

5. De nouveaux pays pourraient être invités à participer au CTF. Des pays remplissant les critères d'admissibilité seraient invités à manifester leur intérêt à cet effet. Les critères d'admissibilité existants s'appliqueraient, à savoir le fait de satisfaire aux conditions requises pour bénéficier de l'aide publique au développement et de bénéficier d'un programme national en cours financé par une BMD. Les pays ayant reçu des financements au titre du CTF par le biais de plans d'investissement nationaux ou ayant bénéficié du SREP, ou satisfaisant aux critères d'admissibilité à ce programme, ne seraient pas invités à manifester leur intérêt.

6. Comme dans l'approche adoptée pour le SREP¹, une liste de pays répondant aux critères généraux d'admissibilité, ainsi que les critères spécifiques posés pour la sélection de nouveaux pays, pourraient être approuvés par le Comité du CTF. Une fois que le Comité aura approuvé

¹ *Critères et processus de sélection de nouveaux pays pilotes au titre du SREP*, 26 février 2014.

cette liste et ces critères, les pays admissibles seront invités à exprimer leur intérêt en fournissant les renseignements pertinents pour la sélection des nouveaux bénéficiaires. Le Comité du CTF pourrait décider de créer un groupe d'experts indépendants (comme pour le SREP) chargé de conduire des évaluations des candidatures et de formuler des recommandations, ou encore d'effectuer lui-même les évaluations en se fondant sur l'examen des manifestations d'intérêt et d'autres informations à caractère public qu'il estimerait pertinentes pour la sélection des nouveaux pays bénéficiaires.

7. Jusqu'à dix nouveaux pays pourraient être retenus pour examen de leur candidature au CTF. Il convient de relever qu'au début 2013 cinq nouveaux pays avaient déjà manifesté leur intérêt pour l'élaboration de programmes nationaux au titre du CTF, à savoir le Costa Rica, la Jordanie, le Pakistan, le Pérou et l'Uruguay. Lors de sa réunion tenue en mai 2013, le Comité du CTF avait pris note de leur manifestation d'intérêt sans prendre de décision particulière à cet égard.

8. Grâce au soutien du CTF, les nouveaux pays bénéficiaires pourraient, comme les pays bénéficiant actuellement du CTF, expérimenter l'application à titre témoin, la mise en service et la diffusion de technologies propres, notamment dans les secteurs de l'énergie et des transports. Le CTF pourrait soutenir des mutations du secteur énergétique en favorisant l'affranchissement à l'égard des énergies fossiles pour les remplacer par des ressources énergétiques renouvelables, comme le solaire, l'éolienne, le géothermique et la bioénergie ; en promouvant l'efficacité énergétique dans l'industrie, les bâtiments et les appareils électriques ; et en aidant à freiner la croissance des émissions de gaz à effet de serre générées par les transports routiers, à travers le renforcement des institutions compétentes, des investissements dans l'amélioration du rendement énergétique des véhicules et l'appui aux systèmes de transport public.

9. En se fondant sur l'hypothèse de l'allocation de 300 millions de dollars en moyenne par pays², 2,4 à 3 milliards de dollars seraient nécessaires pour financer la participation au CTF de huit à dix nouveaux pays.

Option 2 : Élargissement des programmes des pays bénéficiant actuellement du CTF

10. Les pays bénéficiant actuellement du CTF dont les plans d'investissement ont été approuvés et qui ont accompli des progrès considérables dans leur mise en œuvre pourraient être invités à élaborer un plan d'investissement de deuxième phase en vue d'obtenir des financements du CTF.

11. Un certain nombre de pays bénéficiant déjà du CTF, dont les plans d'investissement ont été approuvés, ont sollicité des fonds supplémentaires en vue d'élargir leurs programmes. À ce jour, le Comité du CTF n'a approuvé qu'une seule demande d'élargissement d'un programme existant. En novembre 2012, il a avalisé un plan d'investissement présenté par la Turquie au titre de la deuxième phase et a alloué à ce pays 140 millions de dollars supplémentaires, portant ainsi

² Les allocations indicatives prévues au titre des plans d'investissement des pays déjà bénéficiaires vont de 150 à 500 millions de dollars, à l'exception de l'Inde, qui a demandé 775 millions de dollars de financement du CTF (au titre de la première phase).

le financement dont il bénéficie de 250 millions de dollars en vertu du plan d'investissement initial approuvé en janvier 2009 à 390 millions de dollars avec les crédits supplémentaires.

12. En mai 2013, le Comité a décidé que « tout pays dont le plan d'investissement approuvé est déjà largement mise en œuvre pourra proposer une deuxième série de plans en vue de leur approbation et de leur inclusion dans la réserve de projets ». Cependant, en dehors de la Turquie, les demandes de financement d'autres pays bénéficiaires au titre de la deuxième phase n'ont pas été approuvées, en raison principalement d'un manque de ressources.

13. En octobre dernier, le Mexique, par exemple, a présenté au Comité du CTF une demande de financement supplémentaire au titre de la deuxième phase pour un montant de 300 millions de dollars. Le plan d'investissement proposé visait à financer des réformes dans six domaines, en allant plus loin que le plan d'investissement approuvé et actuellement en vigueur, concernant : a) le transport écologique de marchandises ; b) les transports urbains durables ; c) le mécanisme de financement des énergies propres et d'atténuation des risques ; d) la production d'électricité à partir des résidus forestiers ; e) l'efficacité énergétique dans le secteur du logement ; et f) l'efficacité énergétique dans le secteur agricole. Les financements supplémentaires accordés au titre du CTF permettraient de mobiliser des cofinancements de plus de 1,4 milliard de dollars auprès de sources publiques et privées et permettraient de générer une réduction des émissions correspondant à plus de 60 millions de tonnes d'équivalent carbone.

14. Lors de sa réunion d'octobre 2013, le Comité du CTF a pris note de la demande présentée par le Mexique en vue du financement de son plan d'investissement de deuxième phase. Tout en reconnaissant la qualité du document soumis, le Comité ne l'a pas approuvé, mais il est convenu qu'« il serait heureux de pouvoir examiner ce plan pour approbation à l'avenir si des financements supplémentaires étaient mis à la disposition du fonds fiduciaire ».

15. L'Inde offre un autre exemple de cette démarche. En soumettant son plan d'investissement pour approbation en novembre 2011, le Gouvernement indien a également prévu des activités susceptibles d'être financées à une phase ultérieure, notamment neuf projets/programmes pour un montant total de 1 475 milliards de dollars. Ces activités couvrent notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique au stade des utilisations finales l'amélioration des réseaux électriques, les transports urbains durables et les investissements du secteur privé dans les énergies propres.

16. En outre, un certain nombre d'autres pays bénéficiaires du CTF, comme l'Indonésie, ont manifesté leur intérêt pour l'élargissement de leurs programmes CTF et leur intention d'y procéder, si des ressources supplémentaires venaient à être disponibles.

17. Le Comité du CTF pourrait envisager de sélectionner six ou huit pays bénéficiaires (en dehors de la Turquie) ayant accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre de leurs plans d'investissement approuvés et dans la démonstration de l'impact en termes de transformations qui pourraient éventuellement bénéficier du financement d'un plan d'investissement de deuxième phase, si des ressources supplémentaires étaient disponibles. Les progrès dans la mise en œuvre des plans existants pourraient être mesurés à l'aune du rythme

d'approbation des financements par le Comité du CTF, de l'approbation des BMD et des décaissements.

18. En se fondant sur l'hypothèse de l'allocation de 300 millions de dollars en moyenne de financements CTF supplémentaires pour chacun des six ou huit pays concernés, 1,8 à 2,4 milliards de dollars seraient nécessaires pour financer la deuxième phase d'investissement de ces pays.

Option 3 : Élargissement des programmes dédiés au secteur privé

19. Cette option consisterait à financer l'élargissement des programmes existants dédiés au secteur privé, en augmentant le niveau des ressources qui leur sont allouées.

20. En octobre 2013, dans le cadre de la programmation au-delà des ressources disponibles, le Comité du CTF a approuvé deux propositions de programmes pour financement par le CTF représentant une allocation indicative totale de 150 millions et concernant :

- a) Les énergies renouvelables à grande échelle (programme initialement axé sur l'énergie géothermique), avec une allocation indicative de 115 millions de dollars ; et
- b) Les mini-réseaux d'énergie renouvelable et la production d'électricité distribuée, avec une allocation indicative de 35 millions de dollars.

21. En avril 2014, le Comité a approuvé le financement de deux projets portés par le Mexique et le Chili au titre de leur premier programme. Il a également approuvé, en mai 2014, un programme régional de mini-réseaux auquel participent l'Inde, l'Indonésie et les Philippines.

22. Suite aux contributions supplémentaires d'un montant de 330 millions de dollars versées au CTF par le Royaume-Uni à la fin 2013, l'Unité administrative des CIF et les BMD ont élaboré quatre propositions de programmes dédiés au secteur privé pour la phase II et visant à : a) élargir les programmes dédiés au secteur privé existants à tous les pays bénéficiaires des CIF ; b) introduire un programme modifié permettant un financement mezzanine ; c) élargir le programme des énergies renouvelables à grande échelle à d'autres technologies ; et d) créer un nouveau programme relatif à la maîtrise de l'énergie et à l'auto-alimentation en énergie renouvelable.

23. Bien que les discussions sur la conception de ces programmes se soient focalisées sur l'utilisation des 330 millions de dollars de ressources supplémentaires destinées au financement de programmes de phase II, une nouvelle extension de ces programmes à une troisième phase pourrait être envisagée, si des ressources supplémentaires venaient à être disponibles ; lesdits programmes pourraient alors également viser des pays non bénéficiaires des CIF.

24. Les idées de programmes de phase III dédiés au secteur privé pourraient englober l'élargissement plus poussé du programme sur l'énergie géothermique à grande échelle, l'énergie photovoltaïque à grande échelle, les mini-réseaux et les petites et moyennes installations de

production d'énergies renouvelables raccordées au réseau. Une réserve de projets potentiels au titre des programmes de phase III dédiés au secteur privé pourrait être constituée au cours des 18 à 24 mois à venir, et 500 millions de dollars supplémentaires pourraient être programmés.

Option 4 : Financement de la programmation au-delà des ressources disponibles

25. Cette option consisterait à utiliser les ressources supplémentaires, si elles venaient à être disponibles, en vue de financer d'éventuels déficits de ressources pour la réserve de projets existants au titre des plans d'investissement approuvés.

26. Lors de sa réunion de mai 2013, le Comité du CTF a approuvé la proposition tendant à instituer la gestion de tous les projets et programmes prévus par les plans d'investissement approuvés (pour les phases I et II) dans le cadre d'une réserve de projets unique et à autoriser une programmation dépassant les ressources disponibles de 30 %. Cela a entraîné une augmentation des ressources programmées pour des projets inclus dans la réserve à hauteur de 770 millions de dollars par rapport au montant total des ressources promises au CTF.

27. La fusion des réserves de projets a permis la prise en compte des projets et programmes figurant dans les plans d'investissement approuvés pour le Chili, l'Inde et le Nigéria, ce qui a sans aucun doute stimulé l'élaboration de projets et accéléré la soumission de propositions au Comité du CTF pour approbation de financement au cours de l'année écoulée. En outre, la programmation au-delà des ressources disponibles a permis l'élaboration et l'inclusion de programmes dédiés au secteur privé de la phase I dans la réserve de projets.

28. Les mesures visant à créer une réserve unique de projets et à autoriser une programmation au-delà des ressources disponibles, introduites dans le cadre du CTF en mai dernier, ont atteint l'objectif visé, à savoir accélérer l'élaboration et l'exécution des projets. Cependant, étant donné que seul un très petit nombre de projets et de programmes ont été retirés de la réserve de projets et que des projets au point mort ont été remplacés par de nouveaux projets dans le cadre de la révision des plans d'investissement, il est probable que les ressources disponibles vont manquer au CTF à la fin 2014 ou au début 2015 pour financer certains projets et programmes figurant dans la réserve de projets au titre des plans d'investissement approuvés. Selon le calendrier de soumission des projets proposé pour l'exercice 2015 et le montant estimatif des ressources disponibles, nous prévoyons que 400 à 500 millions de dollars de ressources supplémentaires pourraient être nécessaires durant ce seul exercice pour financer les projets figurant dans la réserve de projets (voir l'analyse figurant dans le Rapport d'activité semestriel).

II. RÉSUMÉ ET CONCLUSION

29. Le tableau 1 ci-après résume les quatre options exposées dans la présente proposition, en mentionnant, à titre d'exemple, le nombre des pays susceptibles de bénéficier des ressources supplémentaires et le montant indicatif des financements nécessaires.

Tableau 1 : Résumé des options d'utilisation des ressources supplémentaires potentielles

Options	Nombre potentiel de pays bénéficiaires	Montant indicatif du financement nécessaire (en milliards de dollars des États-Unis)
1. Nouveaux pays	8 à 10 nouveaux pays	2,4 à 3
2. Plans d'investissement des pays actuels du CTF : phase II	6 à 8 pays actuels du CTF	1,8 à 2,4
3. Programmes dédiés au secteur privé : phase III	10 à 15 pays bénéficiaires ou non des CIF	0,5
4. Déficit de financement dû à une programmation au-delà des ressources disponibles	jusqu'à 16 pays actuels du CTF	0,8
Total		5,5 à 6,7

30. Au total, si les quatre options étaient mises en œuvre, 5,5 à 6,7 milliards de dollars pourraient immédiatement être programmés. Le Comité du CTF choisira peut-être d'accorder un certain rang de priorité à chaque option en se basant sur : a) les ressources supplémentaires potentielles ; b) les objectifs poursuivis et l'impact recherché ; c) l'urgence des besoins de financement ; ou d) la préparation à recevoir de nouveaux financements.

31. En termes de priorités, la mise en œuvre de l'option 4 semble urgente pour permettre la poursuite de l'action du CTF. En l'absence de ressources supplémentaires, il existe réellement un risque imminent que le CTF ne soit pas en mesure de financer les projets de la réserve au cours de l'exercice 15. En ce qui concerne l'option 3, étant donné qu'une réserve de programmes dédiés au secteur privé est en train de se constituer, l'allocation de ressources supplémentaires pour l'élargissement de ce type de projets pourrait être rapidement programmée. S'agissant de l'option 2, certains pays, notamment le Mexique, se sont déclarés désireux de bénéficier de ressources supplémentaires, si de nouvelles ressources devaient être disponibles, et de lancer la préparation et la mise en œuvre de projets à assez brève échéance. Enfin, l'option 1 pourrait générer de nombreux avantages à long terme pour le CTF, mais il est probable qu'un délai et des efforts considérables seront nécessaires pour identifier de nouveaux pays, élaborer des plans d'investissements par ces nouveaux pays et mobiliser des ressources suffisantes pour financer ces nouveaux plans d'investissement.